

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

ISAKA HANDIA / LE GRAND ISAKA

Départements des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de SAINT-JEAN-DE-LUZ (64500)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Aval immédiat du pont le plus en aval du ruisseau	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Pont repérable sur Ortho Littorale V2. Numérisation côté aval du pont.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

